

**REGLEMENT  
COUPE DE FRANCE  
DE CYCLO-CROSS**



**SAISON 2017 - 2018**

## TABLE DES MATIERES

1.	OBJET.....	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	CATEGORIES D'AGES.....	4
4.	CALENDRIER.....	5
5.	PROGRAMME SPORTIF.....	6
6.	ENGAGEMENTS.....	6
7.	ATTRIBUTION DES DOSSARDS ET ORDRE DE DEPARTS.....	7
8.	REUNIONS DE PRE-COMPETITION.....	10
9.	ATTRIBUTION DES BOXES DE DEPANNAGE.....	10
10.	MATERIEL.....	11
11.	OUVERTURE DU CIRCUIT.....	11
12.	APPEL DES COUREURS.....	11
13.	COUREURS DOUBLÉS & RÈGLE DES 80%.....	11
14.	PROTOCOLE.....	12
15.	CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE.....	12
16.	ATTRIBUTION DES POINTS UCI.....	13
17.	PUBLICATION DES RESULTATS.....	13
18.	PRIX COUREURS.....	13
19.	INDEMNITES FORFAITAIRES DE FRAIS DE DEPLACEMENTS.....	14
20.	ORDRE DES COMITES REGIONAUX.....	14

## 1. OBJET

La Coupe de France de Cyclo-cross est organisée par la Fédération Française de Cyclisme dans le but de promouvoir l'activité du Cyclo-cross.

Un classement général aux points constitue le classement de la Coupe de France de Cyclo-Cross.

## 2. PARTICIPATION

### Epreuves Espoirs Hommes, Elites Dames et Elites Hommes :

- Les cyclistes titulaires d'une licence Elite Professionnel, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie FFC.
- Les coureurs étrangers ~~ceux-ci néanmoins ne~~ figureront ~~pas~~ au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.
- Conformément au règlement UCI (article 1.1.036), les coureurs Hommes de moins de 23 ans appartenant à une équipe UCI World Team perdent de facto leur statut Espoirs et courent dans la catégorie Elite Homme.
- Les coureurs français de moins de 23 ans participent obligatoirement à la Coupe de France Espoirs Homme sauf ceux expressément autorisés par la DTN qui courent alors l'ensemble des manches en Elite Homme.

### Epreuve Juniors Hommes et Dames :

- Les cyclistes titulaires d'une licence Junior FFC.
- Les coureurs étrangers de 17 et 18 ans ~~ceux-ci néanmoins ne~~ figureront ~~pas~~ au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.

### Epreuve Cadets et Cadettes :

- Les cyclistes titulaires d'une licence Cadet FFC.
- Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Ceux-ci, néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.
- **Quotas des coureurs Cadets :**  
Suite à la forte augmentation de participation des coureurs cadets en Coupe de France, il a été décidé de limiter la participation en mettant en place des quotas par comité régional pour des raisons liées notamment à la sécurité des coureurs sur le circuit et proposer un réel intérêt sportif pour les coureurs également.

La répartition des quotas Cadets par comité régional est la suivante :

COMITES REGIONAUX	QUOTA
AUVERGNE - RHONE ALPES	24
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	21
BRETAGNE	12
CENTRE VAL DE LOIRE	7
GRAND EST	16
HAUTS DE FRANCE	9
ILE DE FRANCE	12
NORMANDIE	8
NOUVELLE AQUITAINE*	15
OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE*	12
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR*	7
PAYS DE LA LOIRE	9
<b>TOTAL</b>	<b>152</b>
Quotas supplémentaires pour le comité régional d'accueil de l'épreuve	10
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>

\*Dans le cas particulier où les comités régionaux ci-dessus n'auraient pas encore fusionnés lors de la saison de Cyclo-cross, la répartition des quotas de chacun de ces comités serait la suivante :

COMITES REGIONAUX non fusionnés	QUOTA
<b>PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :</b>	
Provence	6
Côte d'Azur	1
<b>OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE :</b>	
Midi Pyrénées	6
Languedoc Roussillon	6
<b>NOUVELLE AQUITAINE :</b>	
Aquitaine	5
Limousin	6
Poitou Charentes	4

### 3. CATEGORIES D'AGES

La Coupe de France de Cyclo-cross regroupe six épreuves réservées aux catégories d'âges ci-après :

- L'épreuve Cadets : coureurs nés en 2002 et 2003
- L'épreuve Cadettes : concurrentes nées en 2002 et 2003
- L'épreuve Juniors Hommes : coureurs nés en 2000 et 2001
- L'épreuve Espoirs Hommes : coureurs nés en 1996, 1997, 1998 et 1999
- L'épreuve Elite Hommes : coureurs nés en 1995 et avant
- L'épreuve Elite Dames : concurrentes nées en 2001 et avant

Pour l'épreuve « Elite Dames », il sera établi en dehors du classement scratch, un classement spécifique pour les Juniors Dames (nées en 2000 et 2001) avec la remise d'un maillot de leader à la première.

## 4. CALENDRIER

La Coupe de France de Cyclo-cross se compose de 4 manches inscrites au calendrier UCI en classe 1.

Celles-ci auront lieu suivant le calendrier ci-après :

- 15 octobre 2017 : Besançon - FRA
- 12 novembre 2017 : La Mézière - BRE
- 3 décembre 2017 : Jablines - IDF
- 30 décembre 2017 : Flamanville - NOR

Le jour de ces épreuves, aucun coureur professionnel et de 1<sup>ère</sup> catégorie ne pourra participer à une épreuve de cyclo-cross dans le comité régional ou à moins de 150 Km de cette Coupe de France.

### ➤ 4<sup>ème</sup> manche de Coupe de France :

La Fédération Française de Cyclisme a souhaité mettre en place une 4<sup>ème</sup> manche de Coupe de France de Cyclo-cross.

Pour la saison 2017-2018, cette 4<sup>ème</sup> manche ne concerne que les catégories suivantes :

- Espoirs Hommes
- Elite Hommes
- Juniors Dames
- Elite Dames

Il sera donc organisé :

- Une épreuve Hommes où les catégories Espoirs Hommes et Elite Hommes peuvent participer.
- Une épreuve Dames habituelle, où les catégories Juniors Dames et Elite Dames peuvent participer.

Il s'agira alors de la finale de Coupe de France pour les catégories précédemment citées.

Les catégories Hommes participant à cette 4<sup>e</sup> manche recevront les points correspondant à la grille présentée à l'article 15 de ce règlement de la Coupe de France.

*Exemple : Sur la course Hommes, si le 1<sup>er</sup> est un Espoir et le 2<sup>o</sup> est un Elite, alors ils prennent chacun 35 points correspondant à la 1<sup>o</sup> place de leur catégorie respective.*

L'ordre de départ de l'épreuve Homme consistera en une alternance entre un coureur Elite Homme et un coureur Espoir Homme.

L'ordre de départ de l'épreuve Dame reste à l'identique des 3 premières manches de Coupe de France comme indiqué à l'article 7.

La finale des autres catégories (Cadets, Cadettes, Juniors Hommes) aura lieu lors de la 3<sup>e</sup> manche de Coupe de France le dimanche 3 décembre 2017 à Jablines (77 - IDF).

## 5. PROGRAMME SPORTIF

Les horaires de départ de chaque épreuve, ainsi que leur durée respective, sont les suivants :

Epreuves	Appel	Départ	Durée
CADETS	9h35	9h45	30 min
JUNIORS HOMMES	10h35	10h45	40 min
ESPOIRS / U23	12h35	12h45	50 min
ELITES & JUNIORS DAMES CADETTES	13h55 13h57	14h05 14h07	40 min 30 min
ELITES HOMMES	15h05	15h15	60 min

## 6. ENGAGEMENTS

L'engagement aux épreuves devra se faire par internet sur la plateforme FFC « Cicle web » à partir du site internet FFC, rubrique « Engagements Cyclo-cross » uniquement pour les clubs, les comités départementaux et les comités régionaux.

Les coureurs appartenant à des équipes UCI (Route, VTT et Cyclo-cross) et les coureurs étrangers devront s'engager individuellement par email auprès de la FFC à e.baillet@ffc.fr

Les montants des engagements sont les suivants :

- 10,00 € pour les Cadets et les Cadettes
- 12,00 € pour les autres catégories

**Les engagements sont clos 6 jours avant l'épreuve soit le lundi précédant l'épreuve à 20h00, quand celle-ci a lieu un dimanche.**

Conformément à la réglementation UCI, les coureurs étrangers ne sont pas soumis aux droits d'engagements.

Les listes d'engagés sont établies par le prestataire informatique de la FFC pour chacune des catégories en tenant compte des dispositions listés à l'article 7.

En cas d'engagement tardif, les coureurs seront admis à participer, mais la structure engageante en question sera pénalisée de 50,00 € par coureur sans conséquence sur la position de la grille de départ du coureur concerné.

Cet engagement tardif prendra fin 48h après la clôture des engagements classiques soit le mercredi à 20h00 lorsque l'épreuve se déroule le dimanche suivant.

Ces coureurs engagés tardivement seront intégrés à la liste des partants si leur engagement est confirmé la veille des épreuves avant 15h00. Au-delà, aucun coureur ne sera ajouté.

Ces pénalités financières seront versées, par chèque à l'ordre de la FFC, sur place à la permanence lors du retrait des dossards et auprès du personnel de la FFC.

Tout coureur n'ayant pas rendu ou ayant perdu son transpondeur à l'issue de chaque épreuve se verra facturé d'un montant de 50,00 € directement par le prestataire informatique de la FFC.

### Engagement des coureurs Cadets :

Suite à la mise en place des quotas de participation pour les coureurs Cadets, les engagements de ces coureurs uniquement, sont gérés par le comité régional qu'ils soient dans une sélection régionale, une sélection départementale, ou sous les couleurs de leur club.

Il revient donc à chaque comité régional la responsabilité de faire respecter le quota indiqué par le présent règlement et d'engager sur la plateforme « Cicle web » ces coureurs en indiquant la structure engageante (club, comité départemental ou comité régional).

Ensuite, chaque comité régional est libre de facturer les engagements aux structures sous lesquelles les différents coureurs vont participer.

## 7. ATTRIBUTION DES DOSSARDS et ORDRE DE DEPARTS

L'ordre des dossards est indépendant de la grille de départ.

**Définitions des intitulés utilisés dans les règles d'attribution des dossards et / ou dans l'ordre des départs :**

- **« Autres concurrents » dans l'attribution des dossards :** les coureurs sont listés par comité régional, dans l'ordre alphabétique des comités régionaux. A l'intérieur de chaque comité régional, on placera en priorité :
  - la sélection régionale
  - les sélections départementales
  - les clubs

Au niveau de chaque formation, les coureurs seront mis par ordre alphabétique.

- **« Autres concurrents » dans l'ordre de départ :** le jury composera l'ordre de départ par rotation des régions selon l'ordre fixé dans l'article 20. Les comités régionaux devront, sous la responsabilité de leur CTR ou de leur chef d'équipe technique régionale, fournir à la FFC l'ordre de tous leurs coureurs par catégorie. Ces listes seront communiquées par mail auprès de la FFC à l'adresse e.baillet@ffc.fr au plus tard avant 17h00, 3 jours avant la course. A défaut de cette communication, le jury des arbitres procédera à un tirage au sort.
- **Classement UCI :** lorsqu'il s'agit de prendre en compte le classement UCI, c'est le dernier classement UCI publié avant l'épreuve qui est appliqué.

**Dérogation :** sur avis de la DTN, un concurrent pourra être replacé sur la grille de départ, derrière les coureurs selon le classement UCI. Cette demande devra être adressée au président du jury des arbitres au moins 3 jours avant l'épreuve.

### ➤ 1<sup>ère</sup> manche :

#### **Elites Dames - Dossards**

1. La Championne du Monde Elite Dame
2. La Championne de France Elite Dame
3. La Championne d'Europe Elite Dame
4. La Championne d'Europe Dame Moins de 23 ans
5. La Championne de France Junior Dame
6. Les concurrentes classées dans les 50 premières du classement cyclo-cross UCI publié
7. Les concurrentes des équipes UCI
8. Les concurrentes étrangères
9. Les autres concurrentes

#### **Cadettes - Dossards**

1. La Championne de France Cadette
2. Les autres concurrentes

#### **Elites Dames - Ordre de départ**

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premières de la Coupe de France Elite Dame de l'année précédente
3. Les 20 premières du dernier Championnat de France Elite Dame
4. Les 10 premières du dernier Championnat de France Junior Dame
5. Les 10 premières de la Coupe de France Cadette de l'année précédente
6. Les 10 premières du dernier Championnat de France Cadette
7. Les concurrentes des équipes UCI
8. Les concurrentes étrangères
9. Les autres concurrentes

#### **Cadettes - Ordre de départ**

1. Les 30 premières de la Coupe de France Cadette de l'année précédente
2. Les 30 premières du dernier Championnat de France Cadette
3. Les autres concurrentes

### **Cadets - Dossards**

1. Le Champion de France Cadet
2. Les autres concurrents

### **Juniors Hommes - Dossards**

1. Le Champion du Monde Junior Homme
2. Le Champion de France Junior Homme
3. Le Champion d'Europe Junior Homme
4. Le Champion de France Cadet
5. Les coureurs Juniors Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI publié
6. Les concurrents étrangers
7. Les autres concurrents

### **Espoirs Hommes - Dossards**

1. Le Champion du Monde Espoir Homme
2. Le Champion de France Espoir Homme
3. Le Champion d'Europe Espoir Homme
4. Le Champion de France Junior Homme
5. Les coureurs Espoirs Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elites publié
6. Les coureurs des équipes UCI
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

### **Elites Hommes - Dossards**

1. Le Champion du Monde Elite Homme
2. Le Champion de France Elite Homme
3. Le Champion d'Europe Elite Homme
4. Le Champion de France Espoir Homme
5. Les coureurs classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite Homme publié
6. Les coureurs des équipes UCI
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

### **Cadets - Ordre de départ**

1. Les 30 premiers de la Coupe de France Cadet de l'année précédente
2. Les 30 premiers du dernier Championnat de France Cadet
3. Les autres concurrents

### **Juniors Hommes - Ordre de départ**

1. Les coureurs Juniors Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Junior Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Junior Homme
4. Les 10 premiers de la Coupe de France Cadet de l'année précédente
5. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Cadet
6. Les concurrents étrangers
7. Les autres concurrents

### **Espoirs Hommes - Ordre de départ**

1. Les coureurs Espoirs Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Espoir Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Espoir Homme
4. Les coureurs des équipes UCI
5. Les 10 premiers de la Coupe de France Junior Homme de l'année précédente
6. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Junior Homme
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

### **Elites Hommes - Ordre de départ**

1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Elite Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Elite Homme
4. Les coureurs des équipes UCI
5. Les 10 premiers de la Coupe de France Espoir Homme de l'année précédente
6. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Espoir Homme
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents



➤ 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manche :

**Elites Dames - Dossards**

1. La Championne du Monde Elite Dame
2. La Championne de France Elite Dame
3. La Championne d'Europe Elite Dame
4. La Championne d'Europe Dame Moins de 23 ans
5. La Championne de France Junior Dame
6. Les concurrentes classées dans les 50 premières du classement cyclo-cross UCI publié
7. Les 20 premières de la Coupe de France Elite Dame
8. Les concurrentes des équipes UCI
9. Les concurrentes étrangères
10. Les autres concurrents

**Cadettes - Dossards**

1. La Championne de France Cadette
2. Les 20 premières de la Coupe de France Cadette
3. Les autres concurrents

**Cadets - Dossards**

1. Le Champion de France Cadet
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Cadet
3. Les autres concurrents

**Juniors Hommes - Dossards**

1. Le Champion du Monde Junior Homme
2. Le Champion de France Junior Homme
3. Le Champion d'Europe Junior Homme
4. Le Champion de France Cadet
5. Les coureurs Juniors Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI publié
6. Les 20 premiers de la Coupe de France Juniors Hommes
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

**Espoirs Hommes - Dossards**

1. Le Champion du Monde Espoir Homme
2. Le Champion de France Espoir Homme
3. Le Champion d'Europe Espoir Homme
4. Le Champion de France Junior Homme
5. Les coureurs Espoirs Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite publié
6. Les 20 premiers de la Coupe de France Espoir Homme
7. Les coureurs des équipes UCI
8. Les concurrents étrangers
9. Les autres concurrents

**Elites Dames - Ordre de départ**

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Elite Dame
3. Les concurrentes des équipes UCI
4. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Elite Dame
5. Les concurrentes étrangères
6. Les autres concurrents

**Cadettes - Ordre de départ**

1. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Cadette
2. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Cadette
3. Les autres concurrents

**Cadets - Ordre de départ**

1. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Cadet
2. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Cadet
3. Les autres concurrents

**Juniors Hommes - Ordre de départ**

1. Les coureurs Juniors Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Junior Homme
3. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Junior Homme
4. Les concurrents étrangers
5. Les autres concurrents

**Espoirs Hommes - Ordre de départ**

1. Les coureurs Espoirs Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Espoir Homme
3. Les coureurs des équipes UCI
4. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Espoir Homme
5. Les concurrents étrangers
6. Les autres concurrents

### **Elites Hommes - Dossards**

1. Le Champion du Monde Elite Homme
2. Le Champion de France Elite Homme
3. Le Champion d'Europe Elite Homme
4. Le Champion de France Espoir Homme
5. Les coureurs classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite publié
6. Les 20 premiers de la Coupe de France Elite Homme
7. Les coureurs des équipes UCI
8. Les concurrents étrangers
9. Les autres concurrents

### **Elites Hommes - Ordre de départ**

1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Elite Homme
3. Les coureurs des équipes UCI
4. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Elite Homme
5. Les concurrents étrangers
6. Les autres concurrents

Nota : Les cas exceptionnels non prévus dans les dispositions ci-dessus seront traités par le jury des arbitres en accord avec la Direction Technique Nationale.

## **8. REUNIONS DE PRE-COMPETITION**

Plusieurs réunions se déroulent la veille de la journée de compétitions :

- **10h00** : Validation du circuit de compétition en présence :
  - Du président du jury
  - D'un membre de la Direction Technique Nationale de la FFC
  - D'un membre de la Direction des Activités Sportives de la FFC
  - De membres du comité local d'organisation : responsable du comité local d'organisation et responsable de la mise en place du circuit

Lors de cette réunion, aucun coureur sur son vélo n'est autorisé à circuler sur le circuit d'entraînement et / ou de compétition, seule une reconnaissance à pied est possible à cet horaire par les coureurs.
- **14h00 - 17h00** : Remise des dossards avec transpondeurs, des numéros d'épaules et des accréditations délivrées à la permanence la veille des compétitions. Aucun retrait de dossard ne sera possible le jour même des compétitions.
- **14h00 - 17h00** : Créneaux d'entraînements officiels des coureurs pour toutes les catégories d'âge participant à la Coupe de France de Cyclo-cross.
- **17h30** : Réunion des directeurs sportifs / délégués régionaux au lieu indiqué par le comité local d'organisation sur place.

## **9. ATTRIBUTION DES BOXES DE DEPANNAGE**

Les coureurs seront regroupés par comité régional, quelle que soit la structure sous laquelle ils évoluent. Le président du jury des arbitres prédéterminera le nombre de boxes par comité régional et par catégorie en fonction du nombre de partants par comité régional.

L'attribution des boxes de dépannage se fera lors de la réunion du jury des arbitres avec les représentants des comités régionaux (désigné par le CTS ou le comité régional), par l'appel des comités régionaux dans l'ordre du déroulement des épreuves et de la manière suivante :

- Pour la première manche : l'attribution des boxes se fera selon le classement général individuel du dernier Championnat de France de la saison précédente, puis pour les comités non classés selon le tirage au sort (cf. article 20).
- Pour les manches suivantes : l'attribution des boxes se fera selon le classement général individuel à l'issue de la manche précédente, puis pour les comités non classés selon le tirage au sort (cf. article 20).

Dans cet ordre et pour chaque catégorie, les représentants des comités régionaux choisiront un ou plusieurs numéros de boîte en rappelant le nombre de coureurs concernés.

Dans le cas particulier d'attribution de plusieurs boxes à un même comité régional, les boxes devront être regroupés de manière contigüe.

Une équipe Route, VTT ou Cyclo-cross reconnue par l'UCI qui serait représentée par des coureurs de plusieurs régions sera libre de choisir un des boxes parmi ceux attribués à ces régions.

Les mécaniciens ou accompagnateurs techniques ayant besoin d'un accès dans le poste de dépannage pour un soutien mécanique auprès des coureurs seront accrédités d'un bracelet de couleur différente pour chaque catégorie d'âge et donc chaque épreuve de la journée de Coupe de France.

## 10. MATERIEL

Pour les coureurs de la catégorie cadets sur l'ensemble des épreuves du calendrier national de cyclo-cross (Coupes de France et Championnats de France compris), deux vélos maximum par coureur seront autorisés.

## 11. OUVERTURE DU CIRCUIT

L'accès au circuit d'entraînement et / ou de compétition par les coureurs peut se faire :

- La veille des compétitions le matin à pied uniquement
- La veille des compétitions de 14h00 à 17h00 en vélo aux allures souhaitées
- Le jour des compétitions 60 minutes avant l'heure d'appel de la 1<sup>ère</sup> épreuve de la journée
- Le jour des compétitions entre 11h45 et 12h35 seulement si le circuit est libéré de tout coureur de l'épreuve précédente

## 12. APPEL DES COUREURS

Il n'y a pas de procédure de signature au départ des épreuves, c'est la confirmation des partants la veille de l'épreuve, puis l'appel des coureurs par l'assistant du starter qui font foi.

Lors de l'appel des coureurs pour la mise en grille de chaque épreuve :

- Le coureur appelé a le choix de la place sur sa ligne de départ
- Si un coureur appelé est absent, il perd donc sa place sur sa ligne de départ et prendra place sur la grille de départ à l'issue de l'appel de l'ensemble des coureurs

## 13. COUREURS DOUBLÉS & RÈGLE DES 80%

- **Règle des 80 % :**

La règle des 80% est appliquée pour toutes les épreuves sauf pour les courses Dames et Cadets. Dans ces épreuves Dames et Cadets, les coureurs doublés seront arrêtés dans la zone prévue à cet effet (zone dite des 80%) à l'entrée de la ligne droite d'arrivée au moment de l'arrivée.

Est retiré du parcours tout coureur étant 80 % plus lent que le leader de l'épreuve au premier tour. Il doit quitter le parcours à la fin de son tour dans la zone prévue à cet effet (dite zone du 80 %) sauf quand le leader est dans son dernier tour.

- **Gestion des coureurs doublés :**

Les coureurs doublés doivent continuer le tour au cours duquel ils ont été rejoints et quitter l'épreuve par une sortie se situant juste avant la dernière ligne droite ou dans la zone dite du 80 %.

- **Classements :**

Qu'ils soient stoppés selon la règle des 80% ou parce qu'ils ont été doublés, les coureurs concernés sont classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils ont été retirés du parcours, leur nom étant accompagné du nombre de tours de retard non faits.

## 14. PROTOCOLE

A l'issue de chaque épreuve Cadet, Cadette, Junior Homme, Espoir Homme, Dame (classement scratch et classement Junior Dame) et Elite Homme, le leader de la Coupe de France de Cyclo-cross recevra un maillot de leader et un bouquet de fleurs. La remise de ce signe distinctif aura lieu lors d'une cérémonie protocolaire, à laquelle devra se soumettre le coureur leader, après la remise des récompenses aux trois premiers de l'épreuve.

Durant la cérémonie protocolaire, les lauréats devront se présenter en tenue de coureurs. Le port de casquette, bonnet, lunette, pantalon, collant ou sur-chaussures est libre lors de la cérémonie protocolaire de la Coupe de France, mais le coureur devra porter sur son buste les couleurs et sponsors avec lesquels il a participé à la course **et sous lesquelles il a été engagé**.

Lors des protocoles officiels, ne doivent être présent que les seuls coureurs concernés, les officiels, et les hôtes du comité local d'organisation.

Lors de la cérémonie protocolaire de la finale de Coupe de France uniquement, les 3 premiers coureurs de chaque catégorie seront appelés lors de la remise du maillot de leader au vainqueur.

Enfin, il sera possible de procéder, mais dans un deuxième temps, à une éventuelle remise de récompenses.

## 15. CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Le classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross sera établi par l'addition des points acquis sur chaque manche de Coupe de France de Cyclo-cross suivant les barèmes ci-après.

Tous les coureurs français **et étrangers** participant à l'une au moins des quatre manches de la Coupe de France peuvent figurer au classement général de la Coupe de France.

Ces coureurs marquent les points suivants, selon leur classement lors de la manche en question :

Classement de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Nombre de points	35	32	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18

Classement de l'épreuve	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Nombre de points	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré leader de la Coupe de France de Cyclo-cross de la saison.

En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte des critères suivants dans l'ordre :

- Le plus grand nombre de participations parmi les 4 manches de Coupe de France.
- Le plus grand nombre de meilleures places obtenues parmi les 4 manches de Coupe de France.
- Le classement de la dernière épreuve est prépondérant.

**Pour identifier les coureurs qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross à l'issue de la finale de la Coupe de France, les coureurs étrangers seront extraits, mais le classement ne sera pas décalé, les places des coureurs étrangers resteront donc vacantes.**

## 16. ATTRIBUTION DES POINTS UCI

Enregistrées au calendrier UCI en classe 1, les épreuves Elites Hommes, Elites Dames, Hommes Moins de 23 ans et Juniors Hommes attribuent les points suivants au classement individuel UCI de Cyclo-cross :

<b>Classement de l'épreuve</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
Elites Hommes & Dames	80	60	40	30	25	20	17	15	12	10	8	6	4	2	1
Hommes Moins de 23 ans	30	20	15	12	10	8	6	4	2	1					
Juniors Hommes	10	6	4	2	1										

## 17. PUBLICATION DES RESULTATS

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fédération Française de Cyclisme : [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)

## 18. PRIX COUREURS

La dotation des épreuves de la Coupe de France de Cyclo-cross est présentée ci-dessous pour chaque manche et chaque catégorie selon la grille définie par les obligations financières UCI pour une épreuve de classe 1 :

<b>Place</b>	<b>Elites Hommes</b>	<b>Elites Dames</b>	<b>Espoirs Hommes</b>	<b>Juniors Hommes</b>
1	1400	1400	175	150
2	720	720	120	100
3	500	500	90	70
4	365	365	70	60
5	300	300	60	50
6	250	250	50	50
7	220	220	50	50
8	200	200	50	40
9	175	175	50	40
10	150	150	50	40
11	130	130	30	30
12	100	100	30	30
13	90	90	30	30
14	80	80	30	30
15	70	70	30	30
16	50	50	20	
17	50	50	20	
18	50	50	20	
19	50	50	20	
20	50	50	20	
<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>	<b>5000</b>	<b>1015</b>	<b>800</b>

Les prix sont réglés par l'organisateur à la FFC. Ensuite, la FFC reversera les prix, après homologation des résultats, à la fédération nationale ou au comité régional du coureur.

## 19. INDEMNITES FORFAITAIRES DE FRAIS DE DEPLACEMENTS

A l'issue de chaque épreuve, des indemnités forfaitaires de frais de déplacement seront versées par l'organisateur **sur place uniquement** selon les barèmes définis dans le contrat d'organisation entre la FFC et le comité local d'organisation de la manche de Coupe de France. Le tarif appliqué est de 0,20 € / Km uniquement sur l'aller.

Cette indemnité est calculée à partir du lieu du siège social du comité **départemental** jusqu'au lieu de la manche de Coupe de France.

Les catégories concernées sont les :

- 20 premiers coureurs français Cadets, Juniors, Espoirs, Elites / Juniors Dames et Elites Hommes.
- 10 premières concurrentes françaises Cadettes.

Des frais de déplacements supplémentaires décidés de gré à gré entre l'organisateur et les coureurs engagés (français ou étrangers) sont autorisés, sachant qu'il n'existe pas d'obligation réglementaire. Sur demande, l'organisateur acceptera de communiquer le nombre et les montants de ces frais à la FFC.

## 20. ORDRE DES COMITES REGIONAUX

Ci-dessous le tirage au sort des comités régionaux applicable à l'ensemble des catégories et des différentes manches de Coupes de France :

CADETS	JUNIORS HOMMES	ESPOIRS HOMMES	DAMES	ELITES HOMMES
GUADELOUPE	NORMANDIE	MAYOTTE	GUADELOUPE	PAYS DE LA LOIRE
PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	AUVERGNE RHONE ALPES	NOUVELLE CALEDONIE	GRAND EST
COTE D'AZUR	LA REUNION	AQUITAINE	AQUITAINE	GUYANE
AQUITAINE	HAUTS DE FRANCE	LA REUNION	MARTINIQUE	CENTRE VAL DE LOIRE
NOUVELLE CALEDONIE	MAYOTTE	GRAND EST	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	COTE D'AZUR
CORSE	AUVERGNE RHONE ALPES	BRETAGNE	CORSE	LIMOUSIN
MAYOTTE	BRETAGNE	ILE DE FRANCE	AUVERGNE RHONE ALPES	BRETAGNE
HAUTS DE FRANCE	LANGUEDOC ROUSSILLON	NOUVELLE CALEDONIE	LA REUNION	MIDI PYRENEES
GUYANE	ILE DE FRANCE	COTE D'AZUR	MAYOTTE	MAYOTTE
NORMANDIE	POLYNESIE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE	HAUTS DE FRANCE

LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE	POITOU CHARENTES	HAUTS DE FRANCE	ILE DE FRANCE
CENTRE VAL DE LOIRE	MARTINIQUE	PAYS DE LA LOIRE	MIDI PYRENEES	LA REUNION
LA REUNION	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	MARTINIQUE	PROVENCE	POITOU CHARENTES
MIDI PYRENEES	MIDI PYRENEES	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	PROVENCE
LANGUEDOC ROUSSILLON	CENTRE VAL DE LOIRE	MIDI PYRENEES	GUYANE	NORMANDIE
ILE DE FRANCE	GUYANE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE	LANGUEDOC ROUSSILLON
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GUADELOUPE	GUADELOUPE	COTE D'AZUR	MARTINIQUE
AUVERGNE RHONE ALPES	NOUVELLE CALEDONIE	GUYANE	POITOU CHARENTES	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
POLYNESIE	CORSE	LANGUEDOC ROUSSILLON	ILE DE FRANCE	CORSE
BRETAGNE	POITOU CHARENTES	PROVENCE	POLYNESIE	AUVERGNE RHONE ALPES
PROVENCE	LIMOUSIN	POLYNESIE	NORMANDIE	AQUITAINE
POITOU CHARENTES	PROVENCE	CORSE	LANGUEDOC ROUSSILLON	NOUVELLE CALEDONIE
MARTINIQUE	COTE D'AZUR	NORMANDIE	LIMOUSIN	POLYNESIE
GRAND EST	GRAND EST	HAUTS DE FRANCE	CENTRE VAL DE LOIRE	GUADELOUPE